



QUELQUES INFORMATIONS UTILES SUR L'ORGANISATION DU FOYER DU VALLON





Table des matières

Organisation générale du Foyer du Vallon	3
Achats de vêtements	4
Administration / Réception	5
Adresse	5
Activités Socio-Culturelles	5
Animaux	5
Anniversaire	6
Appareils auditifs	6
Appareil de lecture	6
Argent	6
Assurances	6
Aumônerie	6
Basse-Vision	6
Bénévoles	7
Buanderie / Couture	7
Cadeaux / Pourboires.....	7
Cafétéria / Kiosque	7
Chambre	7
Cigarette	8
Clés	8
Coiffeur	8
Commission "Gastronomique"	8
Courrier	8
Déclaration d'impôts	8
Dentiste	9
Direction	9
Infirmier chef	9
Lecture des journaux	9
Médecins répondants	9
Montre d'appel	10
Objets personnels – mobilier personnel	10
Objets de valeur	10
Offices religieux	10
Ophtalmologue	10
Parking	11
Pédicure	11
Pharmacie	11
Photographies	11
Physiothérapie	11
Prix de pension	12
Réception	12
Réparations	12
Repas	12



Représentante administrative	13
Représentante thérapeutique	13
Sécurité	13
Soins	13
Sorties	14
Téléphone	14
Transports	14
Transports publics	14
Vacances	15
Visites	15
Votations ou élections	15

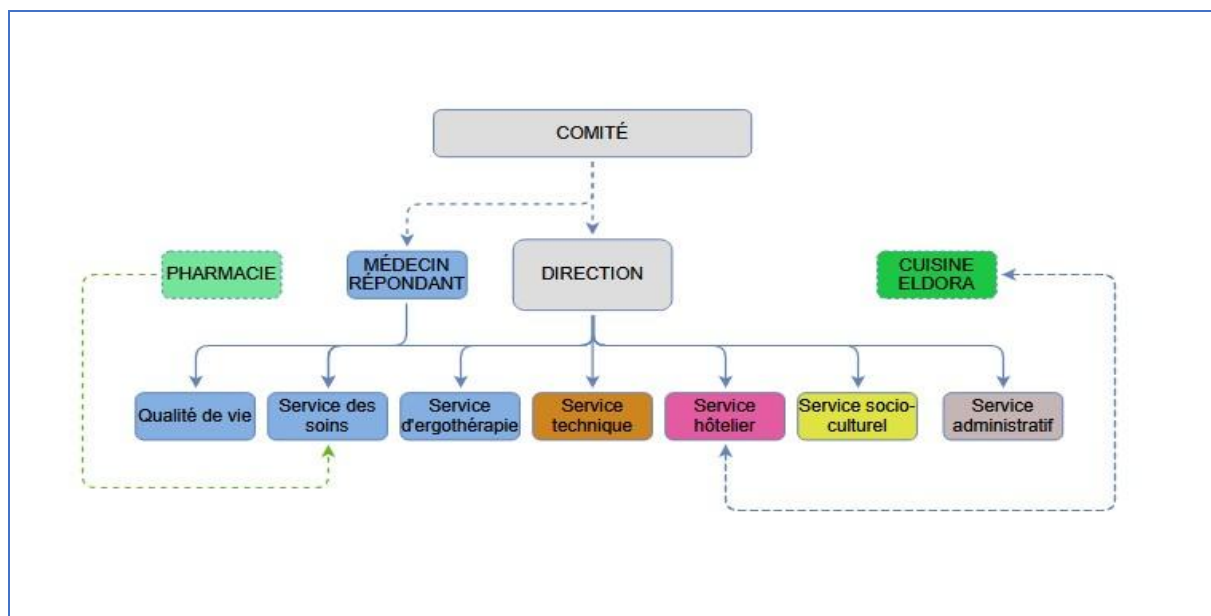
Dans le cadre de sa mission, le FOYER DU VALLON s'efforce de concilier vos besoins et la qualité des prestations avec les contraintes de la vie en communauté.

Quelques mots-clés, classés par ordre alphabétique, vous apporteront des informations utiles sur la vie quotidienne au FOYER DU VALLON.

Afin de faciliter la lecture, particulièrement de nos bénéficiaires mal-voyants, l'usage du genre masculin est privilégié et englobe à titre universel tous les genres.

Organisation générale du Foyer du Vallon

Le Foyer du Vallon est organisé par secteur de la façon résumée ci-dessous :



L'organe dirigeant est constitué d'un Comité qui délègue l'opérationnel à sa Direction. La Direction est soutenue pour les aspects médicaux par une médecin répondante et un médecin répondant :

- Madame Mitsuko KONDO OESTREICHER
- Monsieur Félix HARTE

Deux partenaires principaux sont également impliqués dans le fonctionnement du Foyer du Vallon :

- [La pharmacie SESAM](#) (Pharmacie Populaire)
- [Eldora](#) pour les repas

Le Foyer du Vallon est ainsi organisé par secteur :

- **L'Administration** : qui s'occupe des affaires comptables, administratives et de la réception ;
- **La Cuisine** : confectionne tous les repas à l'interne ;
- **L'Ergothérapie** : spécialiste des moyens auxiliaires permettant d'adapter l'environnement à vos aptitudes physiques et basse-vision ;
- **L'Hôtellerie** : en charge du service à table, du ménage, de la buanderie et de la décoration du Foyer du Vallon. Elle gère également les événements festifs (Noël, Pâques, etc.) et les réservations au restaurant pour vos proches ;
- **Le Socioculturel** : en charge des activités sociales et des divertissements ;
- **Les Soins** : s'occupe des aspects médicaux et des actes de la vie quotidienne (aide pour l'habillement, la toilette, etc.) ;
- **Le Technique** : en charge de la maintenance du bâtiment, des réparations diverses, des espaces verts, de l'informatique et de la sécurité.



Les responsables de ces différents secteurs ainsi que la Direction peuvent être atteints par téléphone interne depuis l'extérieur, il suffit d'ajouter : 022 305 8/9xxx

Service	Responsable du service	Téléphone
Direction	Magali DEBOST	855
Soins	David COISSARD	931
Hôtellerie	Astrid RIBARDIÈRE	863
Cuisine	Christophe BEAUSERGENT	861
Ergothérapie	Emilie PERRON	835
Socioculturel	Sabine UDRY DUMOULIN	875
Technique	Benjamin ACKERMANN	872
Administration	Frédéric BOCCARD	850

Achats de vêtements

Les achats de vêtements s'effectuent par les proches. Plusieurs fois par année, nous faisons venir des boutiques d'habits au sein du Foyer du Vallon. Le service socioculturel vous informera, ainsi que vos proches en temps voulu de cette opportunité de « shopping ».

Administration / Réception

Le personnel de l'administration vous reçoit du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. En cas d'urgence, vous pouvez vous adresser à la réception. Par ailleurs les membres du personnel administratif vous conseilleront et vous guideront dans vos démarches administratives.

Adresse

Votre nouvelle adresse est : **Mme ou M X
FOYER DU VALLON
Route du Vallon 16
1224 Chêne-Bougeries**

Activités Socio-Culturelles

Le service se trouve dans l'aile nord au rez-de-chaussée. Les animateurs accueillent les résidents à toute heure dans le cadre de l'horaire de travail, soit de 8h00 à 17h30.

Ces horaires peuvent être modifiés en fonction des activités programmées. Les activités sont organisées en matinée, dans l'après-midi ainsi que le samedi et/ou le dimanche après-midi.

Le programme des activités journalière est affiché sur l'écran se trouvant proche de la réception au rez-de-chaussée. Le programme hebdomadaire est disponible sur le grand écran dans le couloir le long de la véranda. Des informations

relatives aux activités vous sont également transmises régulièrement au moyen du micro, à la salle à manger, avant le repas de midi.

Le programme de la semaine figure également sur notre site internet pour vos proches (www.foyerduvallon.ch).

Le numéro de téléphone (répondeur) **856** vous renseigne en permanence sur les activités de la semaine en cours.

Des activités adaptées sont également proposées dans les lieux de vie de chaque étage.

Animaux

Nos amis à quatre pattes ne sont pas autorisés à séjourner au Foyer. Seuls les chiens d'aveugles sont acceptés.
En visite, ils sont les tolérés, pour autant qu'ils soient tenus en laisse.

Anniversaire

Le jour de votre anniversaire, vous avez la possibilité de choisir le menu qui sera servi à toutes les résidants du Vallon. Environ deux semaines avant la date, le chef viendra vous consulter pour connaître vos désirs et élaborer le menu avec vous.

Tous les 2 mois, un goûter d'anniversaire est organisé par le service socioculturel, pour un moment festif autour des résidentes qui ont fêté leur anniversaire dans cette période.

Appareils auditifs

Si votre appareil a besoin d'être nettoyé, s'il est en panne ou s'il a besoin d'être réglé, le service des soins peut vous soutenir dans les démarches nécessaires à entreprendre auprès des spécialistes spécifiques. Les frais liés aux appareils auditifs sont à votre charge.

Appareil de lecture

Le Foyer met à votre disposition des appareils de lecture. Les ergothérapeutes vous montreront volontiers comment les utiliser.

Argent

Vous avez la possibilité de déposer de l'argent ou d'autres valeurs en toute sécurité dans le coffre de l'institution. Nous vous recommandons vivement de ne pas garder une trop grande somme dans votre chambre. L'intendante et la Direction se tiennent à votre disposition pour toute question à ce sujet.

Assurances

L'assurance responsabilité civile du Foyer s'étend également à votre responsabilité vis-à-vis de tierces personnes étrangères au Foyer. Restent toutefois exclues les prétentions élevées pour les dommages corporels et matériels que vous pourriez causer au personnel ou au Foyer. L'assurance choses (Incendie, vol avec effraction et dégâts d'eau) du Foyer

intègre vos effets qui se trouvent dans votre chambre ou qui sont confiés à la garde du Foyer. **Sont exclus les valeurs pécuniaires et les bijoux.**

Aumônerie

Deux services d'aumônerie, l'un catholique et l'autre protestant, interviennent régulièrement au Foyer du Vallon, pour des visites et des célébrations. Si vous souhaitez la visite d'un prêtre, d'un pasteur ou d'un représentant d'une autre obédience religieuse, n'hésitez pas à en parler au service socioculturel. Voir les détails sous « **Offices religieux** ».

Basse-Vision

Afin de vous aider à maintenir votre autonomie malgré les difficultés visuelles, le Foyer du Vallon dispose d'aménagements et d'installations adaptés et offre des compétences professionnelles en matière de basse-vision.

Une ergothérapeute du Foyer du Vallon est spécialisée dans le domaine de la réadaptation pour les personnes malvoyantes et aveugles. Elle pourra vous aider à trouver des solutions adaptées à votre situation en tenant compte de vos problèmes de vue : éclairage, adaptation de l'environnement, installations spécifiques, utilisation de moyens auxiliaires...

Bénévoles

Des bénévoles interviennent au Foyer lors d'activités comme la lecture du journal chaque matin, les sorties ou des activités de groupe. Certaines viennent également visiter les résidents de manière individuelle. L'engagement de ces personnes contribue au bien-être des résidents en leur permettant de conserver un lien avec l'extérieur. Pour toutes questions, voir avec le service socio-culturel.

Buanderie / Couture

Votre linge personnel est marqué à votre nom. Le Foyer se chargera volontiers du marquage contre paiement forfaitaire, selon les conditions décrites dans le contrat d'accueil.

Le linge remis à la buanderie le dimanche soir pour lavage et/ou réparation est redistribué le vendredi, directement dans votre chambre.

Pour votre information, l'horaire de la buanderie est le suivant : de 07h00 à 12h00 et de 12h30 à 15h30 du lundi au vendredi.

Cadeaux / Pourboire

Pour toutes les prestations du Foyer, le service est compris. Le personnel du Foyer a l'interdiction de solliciter, d'accepter ou de se faire promettre, pour lui-même ou pour des tiers, des dons ou autres avantages.

Vous avez toutefois la possibilité d'offrir des bons pour des boissons au personnel. Le personnel de la cafeteria se tient à votre disposition pour ces démarches.

Vous avez également la possibilité de faire un don au fonds du personnel. Ce

fonds est notamment géré par la commission du personnel et est exclusivement dédié aux activités communes du personnel organisées par ladite commission. L'utilisation du fonds est contrôlé par nos auditeurs externes.

Les pourboires à la cafeteria sont admis et sont versés au fonds du personnel.

Cafétéria / Kiosque

La Cafétéria et le kiosque sont ouverts chaque jour de 11h00 à 17h30. Le prix des consommations est inscrit sur la carte.

Chambre

Votre chambre est équipée d'un lit médicalisé et d'une table de nuit fournie par le Foyer. Vous pouvez évidemment apporter vos objets personnels pour compléter votre installation.

Une clé de votre chambre vous est remise à votre arrivée. Vous disposez également d'une armoire à serrure munie d'une clé unique.

Une structure de suspension (cimaise) facilite la pose de cadres et de tableaux à votre convenance. La pose de clous n'est pas autorisée.

Pour des questions de sécurité, les bougies et autres réchauds (à flamme vive) ne sont pas autorisés dans la chambre.

Au cas par cas, des aménagements seront envisagés pour limiter les risques tant pour les résidents que pour le personnel.

Le service technique se tient à votre disposition pour l'aménagement de votre chambre (tableaux, etc.).

Cigarette

Le Foyer du Vallon est un établissement sans fumée.

Néanmoins, dans le respect de la liberté individuelle, il est autorisé de fumer dans votre chambre (sur le balcon de préférence). Toutefois, La direction peut interdire de fumer dans les chambres lorsque cela représente un danger concret pour la sécurité et l'état de santé du résident.

Clés

Un jeu de clés de votre chambre vous sera remis dès votre arrivée.

Coiffeur

Le salon de coiffure se trouve dans l'aile ouest au rez-de-chaussée. Il accueille les dames et les messieurs. Les prix sont affichés dans le salon. Vous pouvez prendre rendez-vous directement (Tél : **868**) ou par l'intermédiaire du personnel soignant ou autre. En principe, il est ouvert le jeudi de 08h45 à 12h00 et le vendredi de 13h00 à 16h30.

Commission « Gastronomique »

La commission "Gastronomique" a pour mission de discuter, des repas des jours précédents et de proposer des menus ou des plats pour les semaines à venir. Cette commission est composée des résidents/es, du chef de cuisine, et elle est animée par la responsable du service socioculturel anime les débats. Elle a lieu au moins une fois par mois.

Courrier

Votre courrier personnel est distribué du lundi au vendredi, dans les chambres, par le personnel du secteur socioculturel. Si vous le souhaitez, le personnel peut vous aider à le lire et à y répondre. A votre demande, et après signature de la procuration idoine, votre courrier administratif peut être traité directement par le personnel de l'administration.

Déclaration d'impôts

Le Foyer du Vallon ne se charge pas des déclarations d'impôts, toutefois il est fait appel à une structure extérieure pour laquelle nous préparons tous les documents nécessaires, pour autant que le Foyer du Vallon ait la charge de l'administration de la résidente. Le coût d'une déclaration faite par la structure extérieure s'élève à environ CHF 50.-. Une communication est faite en temps voulu si vous désirez bénéficier de ces prestations. Ces prestations sont à votre charge.

Dentiste

Un dentiste peut être amené à intervenir au sein du Vallon afin de prodiguer les soins de base. Si des soins plus conséquents devaient s'avérer être nécessaires, un rendez-vous chez le dentiste de votre choix vous sera proposé. Le dentiste intervenant au Vallon pourra prendre contact avec votre dentiste pour le suivi du traitement éventuel. Les prestations du dentiste sont à votre charge.

Direction

La direction est disponible du lundi au vendredi. Vous pouvez vous y rendre spontanément, avec ou sans rendez-vous. Elle est joignable par téléphone au numéro interne 855 ou alors depuis l'extérieur au 022 305 08 55. Elle est également joignable en cas d'urgence au 078 759 58 28 ou par mail : mdebost@foyerduvallon.ch.

Une rencontre bimensuelle entre la Direction et les résidants est organisée. L'objectif de cette réunion est de permettre à chaque résidant de s'exprimer sur la vie au Foyer, de donner son avis sur le fonctionnement quotidien et de transmettre des idées et des suggestions permettant d'améliorer le confort et le bien-être.

De son côté la Direction communique les informations sur les projets en cours, les travaux et tout autre sujet pouvant intéresser les résidants sur le Foyer du Vallon et son activité.

Infirmier-chef

Un infirmier-chef a la charge de l'organisation du service des soins. Il se tient à votre disposition pour toute question vous concernant ou que vos proches souhaiteraient avoir. Son bureau se situe dans l'aile nord, à proximité de la réception. Il est joignable au numéro de téléphone **931** à l'interne ou depuis l'extérieur 022 305 09 31.

Lecture des journaux

Du lundi au vendredi de 09h30 à 10h15 (environ), vous avez la possibilité d'assister à la séance de lecture des journaux qui a lieu, en principe, dans le grand salon.

Médecins répondants

Le Foyer du Vallon bénéficie de deux médecins répondants :

- Mme Mitsuko KONDO OESTREICHER ;
- M. Félix HARTEK.

Leurs consultations ont lieu en principe tous les vendredis. Vous pouvez les joindre via l'infirmier-chef, les infirmières des étages ou par mail à l'adresse suivante : medecin.repondant@foyerduvallon.ch

Toutefois, votre médecin traitant peut continuer à vous suivre pour autant qu'il soit disposé à se déplacer au Foyer en cas de nécessité.

Lors des consultations à l'extérieur du Foyer (médecin traitant et/ou spécialiste), le personnel infirmier peut se charger de prendre les rendez-vous et d'organiser, si nécessaire, le déplacement avec un service de transport spécialisé, voir sous **Transports**.

Un membre de votre famille peut bénéficier également de ce transport depuis le Foyer du Vallon afin de vous accompagner.

Montre d'appel

Vous avez la possibilité d'être équipé d'une montre alarme. Cette dernière vous permet d'appeler en cas de besoin n'importe où dans le bâtiment ou à proximité (terrasse, par exemple).

Objets personnels - mobilier personnel

Seuls vos objets de valeur sont photographiés et inventoriés dans notre système informatique. Certains objets sans valeur peuvent être pris en photo car ils sont stockés hors de la chambre du résident (sous-sol de l'EMS).

Objets de valeur

Il vous est conseillé de ne pas avoir d'objets de valeur dans votre chambre. La Direction et l'Intendante se tiennent à votre disposition pour mettre vos valeurs dans un coffre-fort au besoin.

Vous avez également la possibilité de mettre des objets de valeur dans votre chambre dans laquelle un petit placard fermé à clé est à votre disposition. Vous êtes la seule détentrice de la clé.

Toutefois, par prudence il est conseillé d'utiliser le coffre-fort pour ces objets.
Le Foyer du Vallon décline toute responsabilité en cas de vol.

Office religieux

L'aumônerie catholique propose une fois par mois la célébration de la Parole (le jeudi matin) et une messe une fois par mois (jeudi matin).

L'aumônerie protestante propose un culte deux fois par mois (mardi après-midi 16h00).

Nous travaillons également avec différents partenaires religieux qui peuvent être appeler à tout instant selon vos demandes. Les infirmières et la responsable du secteur socioculturel se tiennent à votre disposition.

Ophtalmologue

Le Foyer du Vallon est en cours de discussion afin d'avoir des consultations régulières par un médecin ophtalmologue au sein du Foyer du Vallon. Ses prestations seront facturées par ses soins selon le tarif médical (Tarmed), en tant que prestations médicales usuelles.

Parking

Il existe un parking à l'entrée de la propriété. Il est mis gratuitement à disposition de vos visiteurs.

Pédicure

Une podologue diplômée intervient tous les lundis au Foyer du Vallon. Les infirmières sont à votre disposition pour fixer le premier rendez-vous, ensuite vous verrez directement avec la podologue la fréquence à laquelle vous souhaitez recourir à ses soins. La prise en charge peut se faire par le biais du SPC (si vous êtes éligible) ou privée.

Pharmacie

Le Foyer du Vallon a une convention avec la Pharmacie Populaire (SESAM) pour la livraison des médicaments. Les traitements sont livrés tous les jeudis. Si vous deviez avoir besoin de médicaments en urgence, le Foyer du Vallon détient un stock de médicaments d'urgence et dans le cas où il serait nécessaire d'obtenir d'autres médicaments, la pharmacie livre en fin de journée ou de manière plus rapide si nécessaire.

Les traitements sont préparés dans des sachets individuels mentionnant le nom de la personne, la date et l'heure de la prise médicamenteuse recommandée, une description de la molécule et le nom du médicament.

Les traitements sont non seulement vérifiés par la pharmacie lors de leur préparation, mais également par les infirmières du Vallon à leur réception.

Photographies

Lors d'activités dans l'institution, vous pourriez être amenée à être photographiée, avec votre famille, des membres du personnel ou des bénévoles.

En Suisse, la protection des données concernant les photos est régie par le droit à l'image. L'utilisation des photos personnelles est soumise à votre consentement, que ce soit à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement. Une autorisation doit vous être demandée au préalable.

Le site internet du Foyer du Vallon contient un espace exclusivement réservé aux proches et familles des résidents. Les photographies des événements du Foyer du Vallon pourront être vue dans cet espace privatif. Votre accord sera sollicité pour cette démarche.

Physiothérapie

Les soins de physiothérapie sont assurés par des physiothérapeutes diplômés indépendants, intervenant au sein du Foyer du Vallon. Ces prestations sont fournies sur prescription médicale et sont prises en charge par la LaMal.

Prix de pension

Le montant du prix de pension journalier facturé aux résidents est précisé dans le contrat d'accueil. Le montant est fixé par le Département cantonal en charge des EMS.

Pour les personnes n'ayant pas les ressources personnelles nécessaires, une demande auprès du service des prestations complémentaires (SPC) est faite dès l'entrée par le service de l'administration ou vos proches.

Réception

La réception est ouverte du lundi au vendredi de 08h00 à 17h30. En dehors de ces heures, les visiteurs peuvent s'adresser au personnel de la Cafétéria, de la salle à manger ou encore auprès du service des soins dans les étages.

Réparations

Le service technique est à votre disposition pour effectuer des réparations. Il peut être interpellé à l'interne au numéro de téléphone **871**. Vous pouvez également interpellier les personnes à l'étage qui feront le nécessaire pour interpellier le service technique.

Rendez-vous médicaux extérieurs

Si vos proches organisent des rendez-vous médicaux extérieurs, il convient de tenir informée l'équipe des soins concernée afin de planifier ce rendez-vous dans l'agenda et selon, de pouvoir prévoir un transport (pour l'organisation des transports, voir sous la rubrique « Transport »).

Le personnel du Foyer du Vallon n'accompagne pas les résidents lors des rendez-vous extérieurs, sauf situation très exceptionnelle.

Repas

Les repas sont servis dans la salle à manger ou au lieu de vie à l'étage ou encore dans votre chambre aux heures suivantes :

- | | |
|------------------|------------------------------------|
| - Petit déjeuner | dès 07h30 et jusqu'à 09h00 environ |
| - Collation | approximativement 10h00 |
| - Déjeuner | dès 12h00 (étage : 11h30/11h45) |
| - Collation | approximativement 15h00 |
| - Dîner | dès 18h00 (étage : 17h30/17h45). |

Vos proches ont la possibilité de manger avec vous à la Cafétéria, dans la salle à manger ou dans votre chambre. Pour les repas, il est possible de réserver le jour même, toutefois, au plus tard à 9h30, auprès de l'Intendante (Tel : 863 ou 022 305 08 63) ou du Chef de cuisine (Tel : 861 ou 022 305 08 61). Les prix sont affichés à la Cafétéria et sont accessibles sur notre site internet.

Les menus hebdomadaires sont affichés dans les ascenseurs ainsi que sur l'écran près de la réception. Chaque jour au début du repas, le cuisinier annonce au micro la composition du menu servi.

Le site internet informe également vos proches sur les menus de la semaine et sur le contenu de la carte saisonnière proposée par l'équipe de cuisine.

Représentante administrative

Il est souhaitable que vous choisissiez une personne qui pourra devenir une référence pour toutes les questions administratives en lien avec votre situation personnelle, dans le but de vous soutenir dans les différentes démarches comptables et administratives à faire en votre nom. Cela permettra également à cette personne de contrôler les différents décomptes.

Représentante thérapeutique

Nous vous invitons vivement à nommer une personne en tant que représentante thérapeutique. Cette personne de confiance est désignée pour agir en tant que porte-parole ou représentante légale d'une personne incapable de prendre des décisions médicales ou de s'exprimer en raison d'une incapacité physique ou mentale temporaire ou permanente.

Cette représentante, souvent désignée par la personne concernée à l'avance via des directives anticipées ou par le biais de documents juridiques spécifiques, est chargée de prendre des décisions médicales en accord avec les volontés exprimées ou les valeurs connues de la personne. La personne nommée doit agir dans l'intérêt supérieur de la personne qu'elle représente, en respectant ses souhaits préalablement déclarés ou en prenant des décisions conformes à ses valeurs éthiques, religieuses, morales, etc.

Sécurité

Votre chambre est équipée d'un dispositif pour alerter les secours en cas d'incendie, de chaleur ou de fumée. Si vous détectez un problème, avertissez immédiatement le personnel soignant ou le service technique qui prendra les mesures appropriées.

Voir également la rubrique « **Montre alarme** »

Soins

Dans chaque unité de soins du Foyer, des professionnels de la santé soumis au secret professionnel, sont présents 7j/7 et 24h/24 pour vous offrir les meilleurs soins.

- **Votre information** : Vous avez le droit d'être informé. Toutes les informations que vous souhaitez recevoir sur votre état de santé, votre traitement, etc... vous seront données par votre médecin.

En dehors des médecins, les autres membres de l'équipe soignante participent à votre information en fonction de leurs compétences respectives.

- **Votre consentement** : Rien ne sera fait sans votre consentement. Celui-ci, ainsi que votre adhésion aux soins. Si vous n'êtes pas en mesure de donner votre accord et s'il y a une urgence vitale, le médecin a le droit et même le devoir d'intervenir selon votre intérêt présumé et sa déontologie.

- **Directives anticipées** : Par ailleurs, vous pouvez faire savoir de manière préalable quelles sont vos directives anticipées, pour le cas où vous perdriez votre capacité de discernement. En effet, si vous ne pouviez plus vous exprimer, l'équipe soignante et/ou le médecin prendrait alors en compte vos instructions laissées par écrit, soit auprès de votre médecin traitant, soit auprès de vos proches (voir également la rubrique « **Représentante thérapeutique** »).

- **Médicaments** : Lors de votre entrée au Foyer, vous serez vivement encouragé à remettre vos médicaments à l'équipe soignante.

Sorties

Le Foyer du Vallon est un établissement ouvert, vous permettant ainsi de sortir à votre gré, sans restriction d'horaires. Cependant, nous vous recommandons de nous tenir informé de vos sorties, ceci pour des raisons organisationnelles internes.

Téléphone

L'appareil le mieux adapté à votre handicap visuel vous sera proposé dans votre chambre. Chaque fin de mois, il vous sera facturé uniquement les frais relatifs à vos communications. Le Foyer du Vallon renonce (pour l'instant) à vous facturer l'abonnement téléphonique. La technologie utilisée est la technologie IP.

Pour appeler à l'extérieur du Vallon, vous devez composer le **0** (zéro) avant de faire le numéro souhaité.

Transports

Pour les déplacements liés à un rendez-vous médical, il nous est possible de réserver un transporteur.

Ces frais sont pris en charge pour les personnes au bénéfice des prestations complémentaires, pour autant qu'il s'agisse d'un rendez-vous médical. Une attestation du médecin est cependant nécessaire pour faire valoir ce droit. Nous nous en chargerons lors de votre entrée.

Pour les personnes qui ne sont pas au bénéfice des prestations complémentaires, les frais de transports sont à leur charge, certaines assurances complémentaires peuvent prendre en charge ces frais jusqu'à un plafond annuel défini.

Transports publics

L'arrêt « Grange Falquet » de la ligne 12 du tram est situé à environ 200 mètres du Foyer. Vous pouvez passer à travers le parc Stagni pour rejoindre le Foyer du Vallon. La ligne 34 du bus vous dépose à quelques mètres de l'entrée du Foyer, arrêt « Parc Stagni ».

Vacances

Des séjours sont organisés, une fois par année, avec les résidants qui le souhaitent. Le service socioculturel vous tiendra informé de cette opportunité.

Lors d'un séjour de villégiature individuel hors de l'établissement, n'oubliez pas d'en informer le personnel.

Visites

Le Foyer du Vallon est un lieu de vie, les visites sont totalement libres, affranchies d'une quelconque restriction, vous êtes chez vous !

Un interphone est placé à l'entrée principale, il permet d'appeler le personnel qui viendra ouvrir la porte, si la porte principale est déjà fermée. En effet, l'établissement, pour des mesures de sécurité, ferme la porte principale dès 19h30.

Votations ou élections

Si une aide vous est nécessaire pour accomplir votre devoir civique, le service socioculturel organise le nécessaire pour que cela se passe dans les règles de confidentialité requises.

